

le Grenelle de la Mer

Des engagements pour préparer l'avenir



La mer au cœur de la France p. 6-7

La France représente le deuxième domaine maritime au monde.

Les propositions des groupes de travail p. 8

Quelques-uns des nombreux engagements, issus des tables rondes, qui fixent les objectifs pour les dix années à venir.

La France

est présente sur
toutes les mers



27 février 2009

Lancement du Grenelle de la Mer par le ministre d'État.



Une dynamique pour faire émerger la stratégie nationale marine

Des engagements pour préparer l'avenir **sommaire**

ÉTAPE 1

avril/mai 2009

Dialogue et élaboration des propositions

Quatre groupes de travail d'une cinquantaine de personnes issues de 5 collèges - État, collectivités locales, entreprises, représentants des salariés et associations de protection de l'environnement - ainsi que des personnalités qualifiées.

► **GROUPE 1** / La délicate rencontre entre la terre et la mer
Objectif : favoriser le développement harmonieux du littoral en améliorant l'interface terre-mer.

► **GROUPE 2** / Entre menaces et potentiel : une mer fragile et promesse d'avenir

Objectif : promouvoir le développement d'activités maritimes compétitives et soutenables sur le plan environnemental.

► **GROUPE 3** / Partager la passion de la mer

Objectif : valoriser les métiers de la mer et œuvrer à l'attractivité des activités marines et au développement d'une culture marine partagée.

► **GROUPE 4** / Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Objectif : instaurer une nouvelle gouvernance aux niveaux infra-national, national, européen et mondial.

ÉTAPE 2

juin 2009

Consultation nationale

10 - 24 JUIN > consultation des internautes : plus de 26 000 visites et 2 000 contributions.

11 - 24 JUIN > 18 Grenelle de la Mer régionaux, dont 7 outre-mer : 4 000 participants.

Consultation des conseils nationaux concernés (une vingtaine) : conseil national du littoral, conseil supérieur de la marine marchande, conseils nationaux des déchets, de l'eau, de l'air...

ÉTAPE 3

juillet 2009

Tables rondes finales

10 ET 15 JUILLET : tables rondes finales

16 JUILLET > discours du Président de la République au Havre sur la politique de la France. Parution du livre bleu des engagements du Grenelle de la Mer : 500 propositions.

ÉTAPE 4

Et après...

Les 137 engagements - qui sont de nature et d'importance variables - constituent autant d'objectifs à atteindre. Une vingtaine de groupes de travail, de missions parlementaires et de comités opérationnels, sur le modèle de ceux du Grenelle Environnement, sont à l'ouvrage depuis le mois de novembre 2009 afin de préciser les modalités pour y parvenir. L'ensemble des rapports aura été remis au ministre d'État avant l'été et le 1^{er} anniversaire des conclusions du Grenelle de la mer.

Pages 6-7

La mer au cœur de la France

LES PREMIERS ENGAGEMENTS

1 / Page 8

Recherche et innovation

2 / Page 9

Protection et aménagement des espaces littoraux terrestres et marins

3 / Page 12

Protection de la biodiversité marine

4 / page 14

Transports, ports et industrie navale

5 / Page 15

Ressources marines autres qu'halieutiques

6 / Page 16

Tourisme, plaisance, sport et loisirs

7 / Page 17

Pollutions

8 / Page 20

Formation, métiers

9 / Page 23

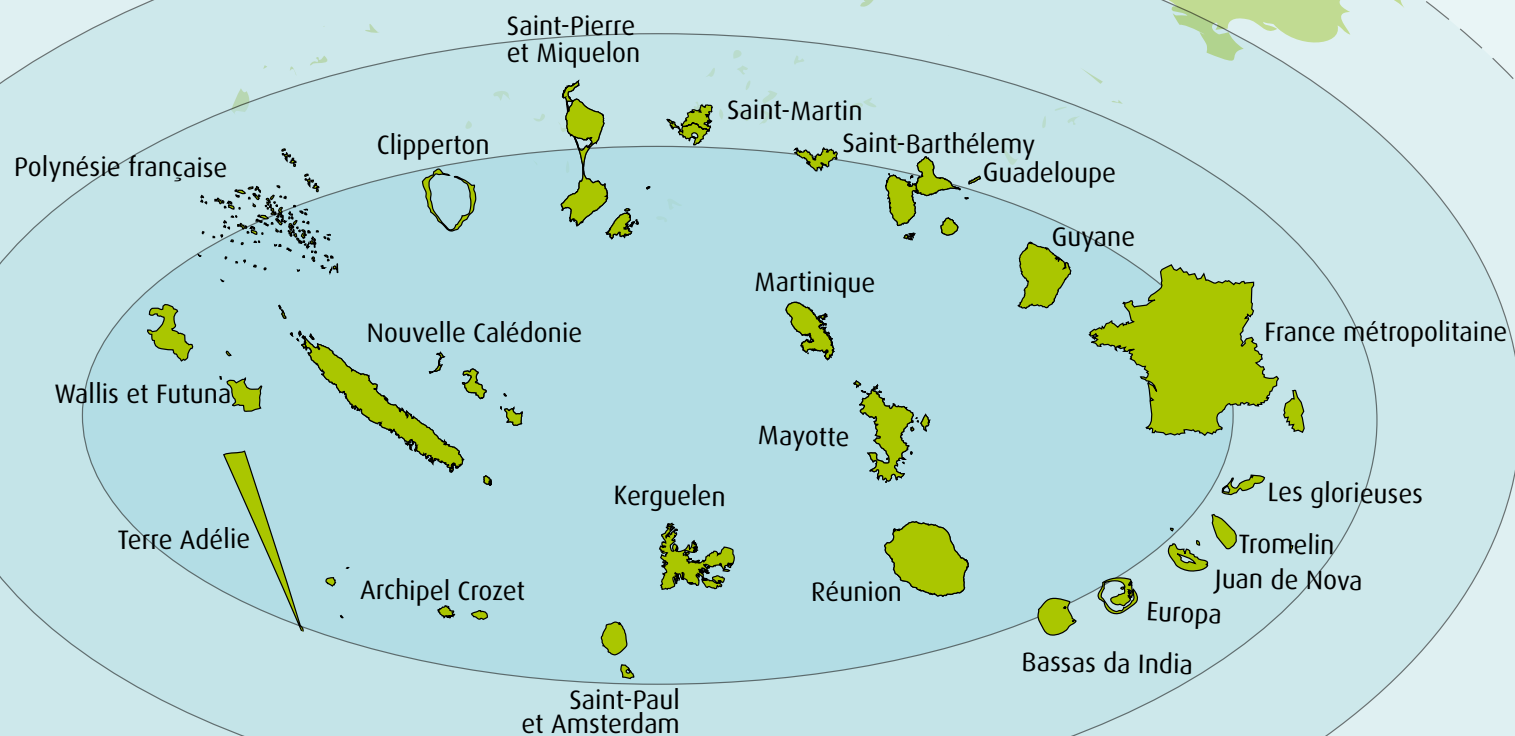
Sensibilisation, communication, éducation

10 / Page 24

Gouvernance

La Mer **au cœur** de la France « l'archipel France »

Unies par la mer, les terres françaises forment comme un archipel, l'Archipel France, ouvert sur les cinq continents. De par l'importance de ses territoires d'outre-mer, la France dispose du second espace maritime du monde avec plus de 11 millions de km² sous sa juridiction, juste derrière les États-Unis d'Amérique et devant l'Australie. Cet espace, particulièrement bien réparti au plan géographique, sur tous les océans, ouvre pour notre pays et pour l'Union européenne de vastes perspectives alliant développement économique et développement durable.



La France est présente sur deux continents et dans trois océans, disposant ainsi du 2^e espace maritime du monde avec 11 millions de km² sous sa juridiction. La mer est le trait d'union entre tous les territoires français





1 Recherche et innovation

OBJECTIF ► Développer de façon significative la recherche et l'observation sur le patrimoine maritime, les milieux, les risques, les potentialités.

2^e au monde

Grâce à l'outre-mer, la France dispose du deuxième espace maritime mondial : 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE).

ZEE

La zone économique exclusive est un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière économique (au plus jusqu'à 200 milles des côtes).

Observer et évaluer les écosystèmes

- Développer l'exploration des mers pour mieux connaître et comprendre les écosystèmes, marins, côtiers et des fonds marins, notamment en outre-mer, pour disposer d'une référence.
- Définir des indicateurs de suivi de l'état des milieux marins et littoraux : état de santé des écosystèmes et activités de pêche côtière.
- Favoriser les projets d'observation in situ, notamment outre-mer.

Développer la recherche et l'innovation

- Établir un état des lieux des capacités en recherche, innovation et formation.
- Piloter une politique de recherche ambitieuse dans les sciences de la mer : technologies d'avenir et préservation des potentiels et richesses de la mer.
- Adapter en outre-mer les moyens de recherche et d'études à la taille et à la diversité des milieux concernés.

- Mettre en place un conseil national de la recherche marine et littorale et créer l'Alliance nationale pour les sciences de la mer.
- S'appuyer sur les pôles de compétitivité pour un développement durable de l'économie sur le littoral et la mer.

Multiplier les coopérations internationales et européennes

- Définir des critères européens pour les conditions d'une exploitation équitable et durable des ressources génétiques en haute mer.
- Mettre en place les dispositifs de recherche et d'expérimentation nécessaires pour évaluer les risques et les impacts environnementaux au niveau européen, avant d'envisager le développement des projets de stockages géologiques de CO₂ en mer.

2 Protection et aménagement des espaces littoraux terrestres et marins

OBJECTIFS ► Se donner les moyens de mieux gérer le littoral. ► Tenir compte des impacts respectifs entre la terre et la mer.

Prendre en compte et valoriser l'existant

- Gérer de façon cohérente la bande côtière avec ses parties maritimes et terrestres : mise en œuvre d'une gestion intégrée de la zone côtière (GIZC).
- Accentuer les efforts de conservation des espaces littoraux et lacustres (ramener l'objectif du 1/3 sauvage de 2050 à 2030) en mettant en valeur le paysage littoral et marin, ainsi que le patrimoine naturel, culturel et économique.

Instaurer une trame bleu marine

- Étendre la notion de Trame verte et bleue au littoral et à la mer pour assurer une bonne continuité biologique des espèces marines. Y incorporer les zones humides littorales, les estuaires, mangroves, lagons, lagunes, lidos, estrans, récifs coralliens, etc. ; prendre en compte les zones de transition et leurs fonctionnalités.

- Lancer un grand programme d'actions pour les estuaires, lidos et deltas : le plan France estuaires cours d'eau 2015.

Veiller au bon état écologique des zones côtières et restaurer les milieux dégradés

- Assurer une qualité optimale des eaux de baignade et conchylicoles.
- Entretien du domaine public maritime, en particulier pour lutter contre les espèces invasives (notamment crépidules, massifs huîtres et certaines algues).
- Intégrer dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) les mesures de reconstitution et de restauration des écosystèmes marins côtiers dégradés ; agir suffisamment en amont.
- Mettre en place le plan macro-déchets pour prévenir et lutter contre les déchets qui arrivent en mer.

785

c'est le nombre de communes littorales que compte l'Hexagone.

24 %

des côtes métropolitaines sont soumises à l'érosion.

72 % de la surface de la planète sont recouverts par les océans et les mers.





« Une charnière est toujours une zone fragile. Pour le littoral c'est pareil : c'est un milieu fragile, sensible, naturel avec une grosse pression des hommes... »

Jérôme Bignon, président du groupe de travail n° 1, président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et de l'Agence des aires marines protégées.

Mieux protéger les coraux et les mangroves

- Renforcer l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI).
- Poursuivre l'effort de création d'aires marines protégées en outre-mer.
- Lancer un plan national de l'estran, comprenant 10 opérations pilotes de gestion écologique des estrans et des plages, en métropole et outre-mer.

Mieux organiser l'espace littoral et maritime

- Maîtriser la pression foncière en déterminant la « juste capacité d'accueil » des espaces du littoral.
- Généraliser des volets mer dans les directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) et dans les SCOT littoraux.
- Veiller à la stricte application de la loi littoral du 3 janvier 1986 dans les régions ultramarines, à travers les schémas d'aménagement régionaux.
- Clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, d'une part, et entre les différents niveaux de collectivités territoriales, d'autre part.
- Mieux intégrer les ports dans la ville.

Améliorer l'urbanisme

- Favoriser les innovations urbanistiques et architecturales sur le littoral pour lutter contre l'étalement urbain, le mitage et permettre l'adaptation au changement climatique.

- Inciter à la bonne intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles.

Anticiper et prévenir les risques naturels et technologiques

- Rendre obligatoires les plans de prévention des risques naturels et technologiques dans les communes littorales.
- Adapter les politiques d'aménagement du territoire et les schémas de planification aux effets du changement climatique. Élaborer sur des sites pilotes, notamment outre-mer, des plans de retrait face à la montée des eaux.
- Développer une stratégie nationale pour la gestion du trait de côte, pour le recul stratégique et la défense contre la mer.



Promouvoir les activités économiques durables

- Conforter la place des activités primaires (agriculture, pêche et conchyliculture) sur le littoral par des dispositifs permettant à la fois la création d'emplois permanents, le rééquilibrage des activités primaires, secondaires et tertiaires et la maîtrise de la pression foncière.

Soutenir l'évolution des activités agricoles

- Encourager les démarches de qualité et la promotion des productions littorales.
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur les zones côtières remarquables ou fragiles et, plus généralement, promouvoir les alternatives à l'utilisation de pesticides ou d'engrais.

- Développer les marchés spécifiques de l'agriculture du littoral (circuits courts et vente directe) et l'agrotourisme (fermes auberges, gîtes ruraux, accueil à la ferme...).

Améliorer les performances environnementales de l'aquaculture

- Réduire de 80 %, à l'échéance de 2020, le recours aux farines et huiles de poissons d'origine marine pour l'alimentation animale.
- Développer la démarche d'écocertification et la traçabilité des produits aquacoles avec pour objectif d'atteindre 25 % de la production française écolabellisée (dont le bio) d'ici à 2015.
- Créer un cadre pour le développement de l'aquaculture, en évaluant l'impact écologique direct et indirect des fermes sur l'environnement.
- Confier à l'aquaculture les espaces nécessaires et prévenir les conflits d'usages.
- Établir une norme internationale pour l'aquaculture de crevettes tropicales et labelliser les fermes respectant un cahier des charges qui comporte un volet social et environnemental et tienne compte des impacts sur les zones humides.





3 Protection de la biodiversité marine

OBJECTIFS ► Répondre à la demande croissante de produits aquatiques et aux défis croisés de la protection de la biodiversité, de la sécurité alimentaire et de la rentabilité économique. ► Mettre en place un réseau d'aires marines protégées pour 10 % des océans d'ici 2012, et pour 20 % d'ici 2020, dont la moitié en moyenne en réserves de pêche. ► Protéger et valoriser le très important patrimoine marin de l'outre-mer.

► PRÉSERVER LES ESPÈCES

Développer et valoriser des procédés de pêche durable

- Développer des plans de gestion écosystémique à long terme.
- Mettre en place un système de gestion par pêche.
- Veiller à ce que les accords de pêche conclus avec les pays tiers permettent un développement durable des ressources marines pour les populations concernées.
- Veiller particulièrement à la protection du thon rouge et du requin taupe.

Protéger les espèces en danger

- Reconnaître et instituer des réserves

de pêche comme outils de gestion des aires marines protégées.

Préserver les espèces menacées

- Identifier les sites sensibles (coraux profonds, monts sous-marins, sources hydrothermales) où il est nécessaire d'instituer des zones d'interdiction de pêche ou de techniques de pêche.
- Renforcer les moyens de contrôle de la pêche.

Protéger les mammifères marins

- Lutter contre la chasse des mammifères marins dans l'océan austral et interdire toutes les méthodes létales dans la recherche scientifique.



- Renforcer le sanctuaire Pélagos en Méditerranée.
- Encourager la création de sanctuaires de mammifères marins dans les Caraïbes et en haute mer et conforter les sanctuaires existants.

► PROTÉGER LES ESPACES

Mettre en place un réseau d'aires marines protégées

- Renforcer les objectifs de la convention sur la diversité biologique (CDB) sur les aires marines protégées en attribuant une part significative à des réserves marines et en établissant un réseau cohérent d'aires marines protégées sur 10 % de nos espaces maritimes (ZEE) d'ici 2012, et 20 % d'ici 2020, dont la moitié en moyenne globale en réserve de pêche.
- Développer les aires marines protégées en haute mer à travers les six conventions régionales auxquelles la France est partie prenante.
- Renforcer le réseau et les moyens de gestion des aires marines protégées en accélérant leur mise en œuvre, notamment dans les zones Natura 2000 en mer et en Méditerranée.
- Accélérer la procédure visant à faire des Bouches de Bonifacio un parc international marin et une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV).

► UN PLAN D'ACTIONS POUR LA MÉDITERRANÉE

- Faire de la préservation de la biodi-

versité de la Méditerranée un modèle de gouvernance en favorisant la concertation entre les pays, les différents acteurs dont les professionnels, dans le cadre du projet d'Union pour la Méditerranée.

- Promouvoir un projet régional de biodiversité marine en complément de celui existant en matière de pollution marine.

► Ratifier le protocole gestion intégrée des zones côtières avant 2010 et inviter les États méditerranéens à en faire de même. Proposer des zones de maintien en l'état du niveau des captures.

► UN PLAN POUR L'ARCTIQUE

- Mettre au point une stratégie européenne pour préserver le bassin Arctique des risques liés à la pollution et à l'aggravation du changement climatique.
- Lancer une initiative avec les partenaires européens visant à créer un réseau d'aires marines protégées et de réserves marines.
- Agir au niveau international – dans le cadre de la mission confiée à l'ambassadeur pour l'Arctique et l'Antarctique – pour faire de l'Arctique une zone spéciale au sens de la convention Marpol annexe V dans une perspective de développement durable.
- Participer activement aux groupes de travail du Conseil de l'Arctique dans lequel la France a un statut d'observateur.

La mer, qui recouvre près de 72 % de la surface du globe, ne compte cependant en 2005 que 5 127 aires marines protégées dont 965 de niveau international. Leur surface représente à peine 0,6 % des océans.

(source → revue Vertigo)

4^e au monde

La France abrite environ 58 000 km² de récifs coralliens et lagons. Cela représente presque 10 % du total mondial pour ce type d'écosystème et place la France au 4^e rang derrière l'Australie, l'Indonésie et les Philippines.

(Source → Ifremer)





4 Transports, ports et industrie navale

OBJECTIFS ► Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime d'ici 2020. ► Disposer d'une marine marchande forte et de qualité, de ports attractifs et de chantiers navals innovants et compétitifs.

52,5 milliards

d'euros de valeur de production et 315 000 emplois directs, tel est le poids estimé de l'industrie maritime (flotte de commerce et ports, construction navale et industries nautiques, pêche et produits de la mer), hors tourisme littoral.
[source → Cluster maritime français]

Développer une stratégie nationale portuaire

- Créer et entretenir les ports durables du futur en s'appuyant sur la coordination des sept plans stratégiques des ports maritimes français.
- Concevoir des navires et les équipements de raccordement aux réseaux permettant l'évacuation des eaux usées et des résidus.
- Trouver une solution durable pour le traitement des boues de dragage des ports.

Promouvoir le transport maritime

- Soutenir le transport maritime de marchandises et de voyageurs offrant une solution de report modal.
- Développer un réseau inter-îles permettant leur véritable intégration dans l'économie de leur région, en particulier en outre-mer.
- Développer le transport maritime interurbain.

Reconsidérer l'industrie navale

- Encourager la recherche et l'innovation pour la conception et l'aménagement des bateaux de pêche dans une perspective de développement de la pluri-activité (observation scientifique, dépollution...).
- Développer des moteurs de marine écolabellisés.
- Favoriser la coopération interrégionale en matière de construction navale à l'échelle de la Caraïbe.

Organiser l'écoconception et le démantèlement des navires

- Encourager et organiser la constitution d'une filière industrielle française labellisée de démantèlement de recyclage et de dépollution des navires.
- Favoriser l'adoption et la mise en œuvre de normes internationales standardisées pour le démantèlement des navires.



5 Ressources marines autre qu'halieutiques

OBJECTIFS ► Atteindre 3 % d'énergies marines dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. ► Assurer au plus tôt l'autonomie énergétique des Dom-Com et faire des outre-mers la vitrine française des énergies renouvelables marines.

Améliorer l'exploitation des ressources minérales

- Finaliser l'inventaire des ressources en granulats marins et établir des critères pour une exploitation durable. Interdire les extractions sur l'estran, sauf à des fins de gestion de l'érosion côtière.
- Pour les projets miniers en eaux profondes, identifier et protéger en outre-mer les fonds marins de grande richesse de biodiversité, dits « hot spots ».
- Étudier toute éventuelle exploitation des hydrates de gaz en intégrant les impacts et risques environnementaux associés, en application du principe de précaution.

Engager une politique volontariste et planifier le développement durable des énergies marines

- Lancer un plan Énergies bleues : une politique industrielle volontariste pour les énergies marines les plus acceptables au plan social et environnemental.
- Mettre en place une plate-forme technologique comprenant un cadre participatif de planification, d'évaluation et de recherche avec des centres d'essais et des démonstrateurs d'éoliennes flottantes avec le support d'un pôle de compétitivité, un démonstrateur hydrothermique, trois sites hydroliens, deux sites houlomoteurs.
- Agir en priorité en outre-mer pour développer et produire de l'énergie renouvelable.

90 %

de la production mondiale d'énergie tirée des marées provient de la seule usine marémotrice de la Rance. Inaugurée en 1966, elle produit 240 MW.

1/5^e

La quantité d'énergie naturellement dissipée par les marées est évaluée à 22 000 TWh. Cela représente l'équivalent de la combustion de 2 Gtep (2 gigatonnes équivalent pétrole) soit 1/5^e de la consommation mondiale d'énergie qui s'élève à 10 Gtep.

80 % du transport mondial de marchandises s'effectue par voie maritime.





6 Tourisme, plaisance, sports et loisirs

OBJECTIF ► Inscrire les activités littorales touristiques dans une perspective de développement durable.

50 %

de l'économie maritime résulte de l'activité du tourisme littoral dans notre pays.

2,45 millions

c'est le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont pratiqué la pêche de loisir en mer en 2005 selon une estimation de l'Ifremer.

Encourager une pratique des sports nautiques respectueuse de l'environnement

- Faire des bases nautiques des lieux exemplaires du développement durable et améliorer la formation des animateurs et moniteurs.
- Favoriser la pratique de la plongée sous-marine, en prenant en compte son impact sur les écosystèmes marins, dans le cadre d'une gestion intégrée au service de la protection, de la découverte et du respect du milieu marin.
- Limiter l'usage des engins récréatifs à forte nuisance sonore et potentiellement dangereux (scooters des mers...).

Inscrire les ports de plaisance dans une démarche environnementale

- Innover sur le volet énergétique, sur la collecte et la gestion des déchets des infrastructures portuaires.
- Accroître les capacités d'accueil en intégrant une évaluation de leurs impacts environnementaux.

- Outre-mer, construire et renforcer, lorsqu'elles existent, des zones de mouillage adaptées aux risques et résistantes à la houle cyclonique.

Développer l'accueil touristique vers l'arrière-pays

- Diversifier les gammes de produits offerts et en recentrant l'attrait local sur le patrimoine, tant culturel que naturel.
- Lutter contre la transformation de campings en zones résidentielles permanentes et contre l'utilisation abusive des camping-cars.
- Élaborer un plan stratégique de développement du tourisme durable pour les régions ultra-marines.

Mieux encadrer la pêche de loisir

- Appliquer la charte sur la pêche à pied et mettre en place une charte sur la pêche embarquée.
- Faire évoluer la réglementation en instaurant notamment des périodes de repos biologique sur les zones d'estran.



7 Pollutions

OBJECTIFS ► Prévenir et réduire fortement les pollutions d'origine terrestre et le rejet des déchets en mer. ► Tendre vers la disparition ou la réduction drastique de la pollution liée aux activités maritimes et vers la juste réparation des dommages causés à l'environnement marin.

► POLLUTIONS TERRESTRES

Renforcer le cadre juridique et développer des programmes spécifiques

- Confier aux agences de l'eau un programme spécifique pour la réduction ou l'élimination des pollutions terrestres, notamment celles venant du secteur agroalimentaire, qui impactent les aires marines protégées.

Réduire fortement tous les effluents en mer

- Mettre en place une politique incitative de recueil, de stockage et de traitement des eaux de ruissellement permettant de faire face aux risques de pollutions lors de fortes pluies.
- Assurer un système d'assainissement

performant dans l'ensemble du bassin versant, condition préalable au bon état des eaux littorales.

- Viser un objectif de zéro rejet urbain non traité en mer à l'horizon 2030 et travailler à l'amélioration de cet objectif pour les rejets de navire en mer.
- Accélérer l'effort de réduction de tous les flux de nutriments - nitrates, phosphates - provenant de toutes les sources : agriculture, industries, stations d'épuration... Et viser, pour l'échéance 2012-2014, une réduction de 40 %.

Lutter contre les macro-déchets et les déchets flottants - Mettre en place un fonds spécifique

- Mettre en œuvre toutes les préconisations du plan de réduction et de gestion

Plus de 80 %

de la pollution des mers est d'origine terrestre.

351

c'est le nombre de rapports de pollution par rejets d'hydrocarbures en mer recensés par le Cedre - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux - en 2007.

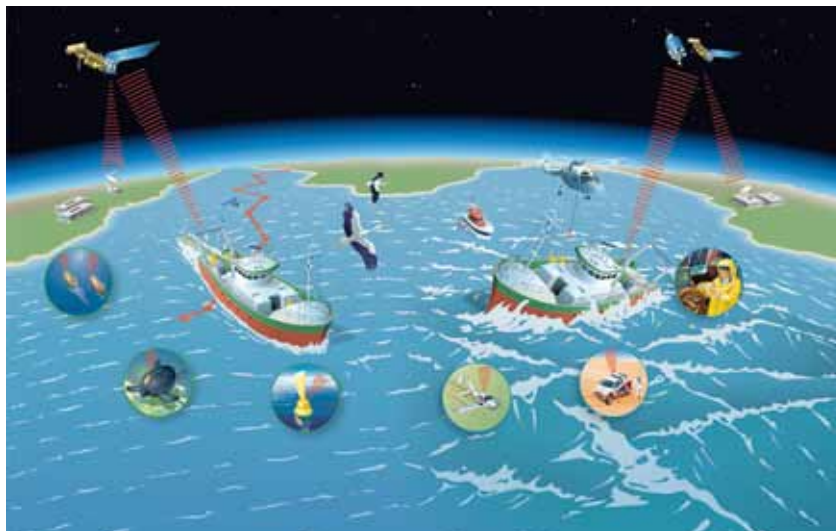




60 à 95 %

des débris trouvés au fond des mers sont des déchets de plastiques, principalement des emballages (sacs de caisse, bouteilles...).

(source Cedre).



des macro-déchets et déchets flottants échoués dans les fleuves et les ports, sur le littoral et en mer.

- Mettre en place et alimenter rapidement un fonds pour les macro-déchets, respectant les principes de pollueur-payeur et de solidarité amont-aval.

► POLLUTIONS MARINES Réduire les rejets par les navires : gaz d'échappement, carburant, déchets, cargaison, eaux de ballast

- Appliquer le principe du « zéro rejet » dans les eaux portuaires ; imposer l'installation de services sanitaires adéquats à terre.
- Informer le public sur le contenu des peintures anti-salissures présentes sur les coques de bateaux et les conditions souhaitables de leur utilisation par un système d'étiquetage clair (plaisance).
- Appliquer la réglementation internationale relative aux eaux de ballast notamment pour prévenir l'installation d'espèces invasives.

Réduire les pollutions de la mer par les activités maritimes autres que le transport

- Interdire le rejet en mer des boues de dragage polluées : mettre en place une filière de traitement des boues et de récupération des macro-déchets associés.
- Favoriser de meilleures pratiques d'entretien des espaces portuaires et chenaux d'accès (dragage, rejet des déblais).
- Développer la recherche pour valoriser ou réutiliser les sédiments de dragage. Promouvoir les techniques de tri et de traitement de dépollution, dont l'extraction des macro-déchets.
- Favoriser le traitement à terre des rejets les plus pollués.

Lutter efficacement contre les pollutions et prévenir les accidents

- Faire connaître aux acteurs la liste des lieux de refuge désignés dans le cadre européen du paquet Erika.
- Encourager les collectivités locales à se doter de plans infra Polmar.



- Améliorer la traçabilité des conteneurs et réduire leurs chutes à la mer.
- Identifier et sanctionner les auteurs des pollutions.
- Mieux indemniser les victimes des pollutions.
- Promouvoir de nouvelles règles pour le FIPOL, pour une meilleure réparation des préjudices subis.

► PRÉVENIR, CONTRÔLER ET SANCTIONNER

- Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance, notamment par l'État du port, des navires en escale ou en transit qui transportent des cargaisons dangereuses, des hydrocarbures, ainsi que les conditions sociales d'emploi des équipages.

Aux échelles communautaire et internationale

- Renforcer et amplifier le contrôle régulier sur l'écoulement du trafic maritime dans les détroits et à l'approche des ports de commerce.
- Accorder toute son importance à la dimension aérienne et soutenir la dimension spatiale de la surveillance et de l'intervention.
- Développer la traçabilité et lutter contre les produits illicites.
- Promouvoir activement, aux niveaux communautaire et international, de nouvelles règles pour la prévention des pollutions marines, qui prennent en compte l'évolution de technologies pour déterminer l'origine des pollutions.

Améliorer l'application des mesures préventives et répressives

- Assurer la traçabilité des carburants afin d'identifier les responsables des pollutions.
- Identifier les substances ayant un impact dommageable sur la qualité des eaux, les référencer et réglementer strictement leur usage.
- Demander, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la convention internationale de 2004 sur le contrôle et la gestion des sédiments et eaux de ballast (prévention des espèces invasives), l'élaboration de normes communautaires contraignantes reprenant les exigences de ladite convention.
- Consolider l'inventaire des décharges sous-marines de munitions chimiques et de déchets nucléaires, en apprécier la dangerosité et établir des priorités pour réaliser des analyses sur la faune et la flore sédentaires et les sédiments.
- Faire le bilan des dispositifs juridiques coercitifs et des niveaux des sanctions pénales en cas d'atteinte grave aux ressources naturelles et aux écosystèmes, pour les renforcer si nécessaire.

5,5 millions

de déchets flottent dans le golfe du Lion, selon une estimation de l'Ifremer. Pour l'ensemble de la Méditerranée, ce chiffre s'élève à 750 millions.

(source Cedre)





8 Formation, métiers

OBJECTIFS ► Fixer l'objectif d'un haut niveau d'exigence internationale en termes de qualification, de sécurité, de normes sociales et de bien-être des gens de mer, propre à garantir des emplois durables et un travail décent. ► Améliorer l'attractivité des métiers liés à la mer.

Développer, adapter, structurer les filières de formation

- Créer une filière cohérente de formations qualifiantes (universitaires et professionnelles, notamment CAP et BTS) des métiers liés à la mer, ainsi que les équivalences et passerelles adaptées.
- Créer un lycée de la mer ou s'assurer de l'existence de sections maritimes au sein d'établissements existants.
- Renforcer l'action du service militaire adapté et professionnaliser ses formations à vocation maritime.
- Améliorer les compétences maritimes des administrations, notamment en inscrivant dans les programmes dispensés par le CNFPT une formation maritime spécifique.
- Promouvoir la pluri-activité et reconnaître l'exercice par les pêcheurs de services d'intérêt général (collectes de données, ramassage des déchets, appui aux luttes contre les pollutions).

► Établir un état des lieux des filières de formation maritime et para-maritime outre-mer pour l'enseignement professionnel. Soutenir le développement des qualifications dans les différents territoires, en adaptant les formations au contexte local, notamment l'aquaculture, et en inscrivant les établissements maritimes dans une perspective régionale.

Renforcer les établissements de formation aux métiers de la mer ; favoriser les synergies

- Favoriser les liens entre chercheurs, universitaires et professionnels de la mer, pour faire de la France une référence internationale en matière de formation aux métiers de la mer. Inciter les établissements supérieurs de formations maritimes à s'installer dans une politique et une stratégie communes, par



exemple sous la forme d'un cluster ou d'une conférence des grandes écoles maritimes supérieures.

► Accompagner le développement de la future École nationale supérieure maritime (ENSM). Développer des synergies en termes de formation entre l'École navale et l'École nationale supérieure maritime.

► ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE

- Poursuivre la modernisation des relations sociales et redonner une cohérence juridique et administrative à la profession de marin.
- Promouvoir une politique de prévention des accidents du travail et des accidents maritimes.
- Favoriser la mobilité et sécuriser les parcours professionnels.
- Soutenir l'emploi maritime ; favoriser et accompagner l'émergence de nouveaux métiers.

Initiative en matière sociale

- Lutter contre les pavillons de complaisance et hisser vers le haut les standards internationaux en matière sociale.
- Rendre plus lisibles les rémunérations dans le secteur de la pêche (a minima faire connaître des salaires minimaux garantis) sans remettre en cause la rémunération à la part.
- Contribuer à rendre effective l'application des conventions de l'OIT relatives aux gens de mer.
- Promouvoir la définition de normes communes en matière de sécurité de la navigation, de port et de transport maritime, permettant d'évaluer les performances de l'État du pavillon, dans l'attente de normes internationales.

Développer la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques

- Renforcer, notamment par la formation, les dispositions d'inspection so-

Les gens de mer, des navigants, exercent leur métier principalement dans trois filières : le transport, la pêche et la plaisance professionnelle.

En 2008, les pêches maritimes françaises comptaient 24 196 marins ayant navigué dans l'année.





40 000

c'est le nombre d'officiers qui manqueront à bord des navires, en 2010, dont quelques centaines en France.

[source → *La mer : une passion, des métiers*, ministère du Développement durable, 2009]

2 693

c'est le nombre d'élèves de l'enseignement maritime ayant suivi une formation en école de la marine marchande ou en lycée professionnel maritime en 2008.

[source → *Les chiffres du transport*, ministère du Développement durable, 2010]



ciale des navires par des organismes indépendants d'inspecteurs qualifiés.

- Identifier les navires socialement et techniquement douteux. Une conférence semestrielle entre les inspecteurs maritimes, les inspecteurs du travail et les inspecteurs des syndicats français affiliés à la Fédération internationale des transports (ITF), et qui ont le statut d'inspecteurs ITF, se réunira sous l'appellation conférence de contrôle des navires.

- Assurer le respect des droits humains sur les territoires maritimes, notamment dans nos zones économiques exclusives (ZEE).

- Envisager des programmes de coopération pour une synergie entre le respect de la sécurité du transport maritime, la protection de l'environnement et les conditions sociales des marins des pays émergents.

- Promouvoir, dans les enceintes appropriées (OIT, OCDE normes européennes contraignantes), des lignes directrices et des référentiels de RSE au

niveau mondial pour ces secteurs.

- Réfléchir à un label spécifique d'entreprise responsable (RSE).

- Inscrire la France dans une démarche d'exemplarité : ratifier et promouvoir la convention sur le travail maritime (OIT 2006) et la convention sur le travail dans le secteur de la pêche (OIT 2007), puis les étendre aux DOM-COM.



9 Sensibilisation, communication, éducation

OBJECTIFS ► Faire partager aux Français la passion de la mer. ► Renforcer les actions de communication au niveau national « pour faire venir la mer à l'intérieur du pays ».

Sensibiliser les enfants, les jeunes, le grand public et les décideurs

- Développer une stratégie de communication globale et pérenne au niveau national.
- Favoriser les initiatives et les contacts directs du public avec la mer (pratiques sportives, événements nautiques) et le sensibiliser aux usages variés du littoral et de la mer.
- Faire connaître la mer et l'outre-mer dès le plus jeune âge, à l'école, au collège et au lycée, en renforçant les actions de sensibilisation et de formation.
- Organiser et développer les grandes campagnes de communication comme *Les journées de la mer* et *J'apprends la mer*.
- Préserver et valoriser le patrimoine maritime.
- Inventorier et mettre en exergue le patrimoine maritime dans toutes ses

composantes dans les inventaires patrimoniaux.

- Conforter le rôle du musée de la Marine comme tête du réseau des musées maritimes de France, pour les aquariums et écomusées.

- Promouvoir la protection des épaves historiques, notamment l'expertise française en matière de gestion, d'étude et de valorisation, et ratifier la convention de l'Unesco sur la sauvegarde du patrimoine maritime.

- Élaborer un plan de préservation pour les phares, valoriser ce patrimoine et modifier sa gestion en liaison avec le Conservatoire du littoral.

97 %

des surfaces maritimes françaises se trouvent en outre-mer.

148

phares étaient encore en service en France en 2003 : 120 en métropole, 9 en Corse et 19 en outre-mer.

[source → Comité d'histoire, ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, conférence du 27 février 2003]





10 Gouvernance

OBJECTIFS ► Définir une stratégie nationale de gestion durable et intégrée du domaine public maritime. ► Améliorer la gouvernance internationale des océans. ► Placer la mission de préservation de l'environnement marin au cœur des missions de l'État en mer.

► GOUVERNANCE NATIONALE ET INFRA-NATIONALE DES ZONES LITTORALES

Création d'une instance nationale de suivi du Grenelle de la Mer et de la politique maritime

► Le Conseil national des bassins versants, des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer associera les cinq collèges. Il assurera le suivi des orientations et mesures retenues par le Grenelle de la Mer et sera garant des politiques maritimes et littorales menées en métropole comme outre-mer.

Une organisation par façade maritime

► Création d'un conseil pour chaque façade maritime en métropole et outre-mer. Il sera chargé de décliner et de mettre en œuvre la politique nationale à cette échelle.

► Renforcer l'action des six agences de l'eau en faveur de la qualité des eaux littorales.

Rendre plus lisible le rôle de l'État en matière maritime

► Conduire une gestion intégrée et interministérielle des espaces maritimes, qui place la préservation de l'environnement au cœur des missions de l'État en mer.

► GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

Améliorer la gouvernance internationale des océans

► Favoriser la révision de la convention de Montego Bay (CMB) sur le droit de la mer pour mieux intégrer les préoccupations environnementales et mieux prendre en compte des possibilités ouvertes par les progrès de la technique

pour l'exploitation des océans (profonds) et des évolutions liées aux changements climatiques.

- Assurer un meilleur fonctionnement de l'Organisation maritime internationale (OMI).
- Achever la délimitation des zones maritimes.
- Mettre en place une politique maritime européenne intégrée.

Mieux intégrer les collectivités d'outre-mer dans leur bassin régional

- Définir et faire reconnaître, aux niveaux européen et international, le statut spécifique de « bassin maritime transfrontalier » pour les territoires français d'outre-mer, afin que ceux-ci disposent d'une aire de gestion pertinente dans leur environnement international.
- Permettre aux instances caribéennes de siéger avec les pays voisins au nom de l'Europe ; intégrer Mayotte comme partie prenante de la Commission de l'océan Indien ; soutenir Saint-Pierre et Miquelon dans les négociations avec le Canada pour la délimitation du plateau continental.
- Créer quatre bassins expérimentaux pour l'outre-mer : Caraïbes, Atlantique nord, Pacifique, océan Indien.

► FINANCEMENT DES ACTIONS MARITIMES

► Définir les modalités de financement de la protection des mers.

► Mettre sur pied un comité opérationnel pour conduire en 6 mois une réflexion sur les différents instruments financiers susceptibles de financer une gestion soutenable des usages de la mer et du littoral, les programmes d'adaptation de certaines activités et la part publique de financement de l'innovation, aux niveaux national, européen et mondial.

- Provisionner des garanties financières destinées au coût de démantèlement en fin de vie lors de l'implantation de toute nouvelle installation assujettie à étude d'impact, afin de respecter l'environnement marin et d'assurer la réversibilité des projets.
- Proposer une directive sur les redevances portuaires en application de la stratégie transport maritime d'ici 2018, instaurant un bonus-malus écologique pour les navires de transport maritime (selon l'exemple de la Belgique).

► SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DU MILIEU MARIN

Mieux organiser les moyens publics

- Développer les pouvoirs de police de l'environnement marin et littoral, dans la fonction « garde-côte ».
- Désigner quelques tribunaux judiciaires et administratifs compétents en matière d'environnement et d'aménagement du littoral et de la mer et bassins versants, à l'image des trois tribunaux compétents en matière de pollution maritime.

2 MRCC

Maritime Rescue Coordination Centres sont situés en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

5 CROSS

centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage existent en métropole (Gris-Nez, Jobourg, Corsen, Etel, et La Garde) et 2 en outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion)





8777

opérations de sauvetage ont été coordonnées par les CROSS et les MRCC en 2007 : 7 462 en métropole et 1 315 en outre-mer.

- Renforcer les dispositifs de surveillance, tant sur le plan technique que sur le plan de la formation des magistrats et des agents chargés de constater les infractions.
- Promouvoir un système européen de surveillance et de gestion intégrée de l'espace maritime par bassins.
- Organiser les actions de police internationale des États en mer.

Renforcer le contrôle et la surveillance

- Accélérer le déploiement des systèmes de surveillance dans les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) en poursuivant leur plan de modernisation.
- Évaluer l'organisation des services maritimes et leurs capacités en effectifs et moyens matériels pour garantir la mise en œuvre des prérogatives, orientations et missions découlant du Grenelle de la Mer. Renforcer les moyens de sauvegarde de la vie humaine en mer (passagers et équipages) et soutenir l'action de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

- Renforcer les moyens de l'action de l'État en mer dédiés au contrôle et à la surveillance, par la mise en place de systèmes de suivi et d'alerte (tsunami...) ainsi que de moyens de détection, notamment par la surveillance aérienne et satellitaire.
- Renforcer les sanctions prévues en cas d'occupation illicite du domaine public maritime.

Connaître et prévenir

- Rendre plus explicite le travail de surveillance de l'environnement et les services rendus de façon volontaire par les pêcheurs et aquaculteurs (sentinelles des mers), en métropole comme outre-mer, afin d'encourager et de valoriser ce type de démarches (contrats bleus).

Crédits photos : Atout France: David (p.9/2), Gallon-Dangal (p.23/2), Gréboval (p.13/2), Yadiou (p.28/3) - CDT Calvados: (p.27/4) - CNES art presse 2002: (p.18/2) - CRT Bretagne: Fisher (p.27/2), Spiegelhalter (p.9/3) - CT La Réunion: (p.10/1, 16/1, 27/7, 28/1) - ESA: Carril (p.27/6) - IFREMER : Gouillou (p.8/1), Dugornay (p.9/1), Barbaroux (p.19/3), Dugornay (p.20/1), Lesbats (p.21/1) - INRA: Maitre (p.27/10) - IRD: Borsa (p.12/1), Changeux (p.12/3), Charpy (p.12/2), Iltis (p.11/2), Janeau (p.27/5), Laboute (p.27/5), Orempelles (p.8/3) - Marine nationale: Boucher (p.25/1), Denniel (p.19/2), Gardet (p.24/2), Sevrot (p.17/3) - MEDDTL: Bouissou (p.4, 25/1, 26/2), Degen (p.10-11 bas), Marin (p.13/1), Mignaux (p.couv./1 et 3, 3, 10/2 et 4, 14/1, 15/1 et 3, 16/2 et 3, 17/1 et 2, p.18/1, 19/1, 20/2, 21/2, 22/2, 23/1, 24/1 et 3, 26/1, 28/2), Suard (p.22/1) - NOAA: Al Momary (p.27/3), Picciolo (p.couv/2), Potter (p.27/1), Theberg (p.10/3), Watling (p.11/3), Wilson (p.8/2) - Océanopolis (p.23/3) - Port autonome Marseille: (p.14/2) - Préfecture maritime Méditerranée: (p.14/3) - Sentinel publications: De Wire (p.27/9) - SNCM (p.20/3) - US Fish & Wildlife (p.13/1)

le Grenelle de la Mer



Sites internet :

www.legrenelle-mer.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSPORTS & LOGEMENT

Novembre 2010 Réf. DICOM-CAB/BRO/09024-1

Rédaction : Annette Millet, Catherine Larrieu,
Dominique Colonna-d'Istria et Xavier Marill

Conception graphique et réalisation :
MEDDTL/SG/DICOM/DIE/Florence Chevallier

Logo Grenelle : Christophe Cazeau

Impression : MEDDTL/SG/SPSSI/ATL2
Brochure imprimée sur du papier certifié
écolabel européen

